

CLUB MASERATI FRANCE



105 / 107 Rue Aristide Briand
92300 LEVALLOIS PERRET
Tél. +33 (0) 6 73 99 53 07

En Provence

22 - 23 - 24

Mars 2019



AVIGNON
MOTOR
festival
Plus d'un siècle de locomotions...



CLUB MASERATI FRANCE
105 / 107 Rue Aristide Briand
92300 LEVALLOIS PERRET

Programme Maserati – En Provence 2019



Vendredi 22 Mars à partir de 15h00

Installation Hôtel Best Western

Le Paradou*** - 85 avenue Clément Ader

84140 MONFAVET – AVIGNON SUD

Accès Salon AVIGNON MOTOR FESTIVAL

(500 m à pied)

20h30 – Dîner au restaurant de l'Hôtel

Samedi 23 Mars :

09h00 – 19h00 Visite du Salon

Avignon Motor Festival 2019

(500 m à pied !)

Déjeuner libre à l'intérieur du Salon (Non inclus dans la participation)

19h30 – Dîner de Gala au Salon Avignon Motor Festival



Dimanche 24 Mars:

09h00 – Départ pour la randonnée touristique

Visite de SEGURET Village Médiéval



Déjeuner Restaurant

Le Mesclun

16h00 : Fin de la Manifestation





Fiche d'inscription à renvoyer avant le : 22 Février 2019
à : **Mr Dominique MALDONADO – 10 Avenue Beau Plan – 13012 MARSEILLE**
ou par email : maldonado.dominique@wanadoo.fr
Attention : Surtout ne pas envoyer au siège du Club à Levallois-Perret

EQUIPAGE	PILOTE		CO PILOTE	
NOM				
PRENOM				
ADRESSE				
	CODE POSTAL	VILLE		
TELEPHONE Port.			Email	
VOITURE	MODELE :		Année :	
IMMATRICULATION :			Couleur :	

PARTICIPATION / EQUIPAGE (1 ou 2 personnes)

OPTION CHAMBRE [Cochez la case utile](#)

OPTION TARIF [Cochez la case utile](#)

Participation EQUIPAGE 2 PERSONNES Restauration – Hébergement CHAMBRE 2 LITS TWIN <input type="checkbox"/> CHAMBRE 1 LIT DOUBLE <input type="checkbox"/>	1 voiture 1 pilote 1 copilote	<input type="checkbox"/> 560 € Membre CMF
		<input type="checkbox"/> 690 € non Membre
Participation EQUIPAGE 1 PERSONNE Restauration – Hébergement CHAMBRE 1 LIT <input type="checkbox"/>	1 voiture 1 pilote	<input type="checkbox"/> 400 € Membre CMF
		<input type="checkbox"/> 530 € non Membre

REGLEMENT DE 200 EUROS A LA RESERVATION (*)

VIREMENT BANCAIRE : (Précisez : Provence AMF 2019)

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
Titulaire :		Domiciliation : AUVERS SUR OISE	
CLUB MASERATI FRANCE	Banque	Guichet	N° compte
105 RUE ARISTIDE BRIAND	30003	01659	00037262041
92300 LEVALLOIS PERRET	IBAN : FR76 3000 3016 5900 0372 6204 165		Clé RIB 65
		SOCIETE GENERALE BIC : SOGEFRPP	

REGLEMENT PAR CARTE BANCAIRE : Lien [Site E-Cotiz-Club Maserati](#)

CHEQUE BANCAIRE : (Ordre Club Maserati France) joint à cette fiche

LE SOLDE SERA A REGLER AU PLUS TARD LE 15/03/2019

(*)L'acompte de 200 euros sera conservé en cas d'annulation après le 15/03/2019



REGLEMENT

DEFINITION : Le Club Maserati France organise du **Vendredi 22 Mars au Dimanche 24 Mars 2019** un rassemblement de véhicules Maserati dans le cadre de « **Maserati Provence – Avignon Motor Festival 2019** ».

VEHICULES ADMIS : Sont admises, toutes les voitures de marque « Maserati » Les voitures non immatriculées ne sont pas admises.

ENGAGEMENTS : Toute personne qui désire participer à **Maserati Provence – Avignon Motor Festival 2019** doit adresser la **FICHE D'INSCRIPTION, avant le 22 Février 2019**. Le dossier doit comprendre obligatoirement la photocopie de la carte grise et de l'attestation d'assurance.

Les droits d'engagement par véhicule avec son équipage d'une ou deux personnes sont fixés dans un document annexe. Ces droits d'engagement couvrent la prise en charge de l'équipage (Pilote et Copilote) pour la durée de la manifestation à laquelle il est inscrit.

Toutes les demandes non accompagnées des droits d'engagement seront refusées.

Le Club Maserati France se réserve le droit d'accepter ou de refuser un engagement, d'annuler la manifestation ou d'y apporter les modifications que les circonstances rendraient nécessaires.

OBLIGATIONS des PARTICIPANTS : Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées, ainsi qu'au respect du présent règlement. Pour être admis au départ des randonnées touristiques, les participants devront pouvoir attester que leur véhicule est couvert par une assurance responsabilité civile, personnes transportées et devra pouvoir justifier être en possession de son permis de conduire et ne pas être sous le coup d'un retrait de celui-ci.

En plus de l'équipement obligatoire, un extincteur (correctement fixé) et une lampe électrique sont conseillés pour chaque véhicule.

ASSURANCE : Une police d'Assurance RC sera souscrite par les organisateurs pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation. Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au concurrent de vérifier auprès de son assureur s'il est bien couvert pour ce type de manifestation (Randonnée touristique).

La manifestation n'ayant aucun caractère de course ou d'épreuve sportive au sens de l'article R 53 du Code de la Route, les arrêtés pris pour son application ne lui sont pas applicables.

ASSISTANCE : Chaque concurrent disposera d'un numéro de téléphone lui permettant à tout moment de joindre un responsable. En cas de panne ou d'accident, chaque concurrent devra faire appel à son assurance personnelle « rapatriement ».

RÉCLAMATION : Cette Manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera admise !

En signant l'engagement, chaque concurrent s'engage à respecter le présent règlement et à accepter de se conformer aux décisions des organisateurs.

Henri Teisserenc
Président du Club Maserati France

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement du Maserati Provence – AMF 2019

Joindre photocopie Carte Grise – Attestation Assurance

Fait à :

Date :

Signature (Obligatoire)